

ABONNEMENT.

Souvenir: 30 fr. 16 8

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 C.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication

Les articles communiqués doivent être remis au bureau

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Juin 1884.

TRAITÉ VIOLÉ.

On a colporté avec grand fracas une dépêche rédigée par le cabinet

Annouer avec cette solennité qu'un traité est violé, cela signifie qu'on va exiger une réparation des violateurs.

Quoi! Le gouvernement qui a laissé assassiner Rivière, en connaissance de cause, aurait donné aussitôt les ordres les plus sévères pour obtenir du gouvernement chinois une éclatante revanche?

Faut-il le dire, cette précipitation si anormale nous paraît dissimuler quelque tour de la façon Ferry.

De même que la « paix » avec la Chine avait surgi d'une façon extraordinaire, de même cette rupture est acceptée avec un empressement qui n'est pas naturel!

Ce qu'il y a de probable, c'est que M. Ferry avait besoin du 14 mai d'une paix à tout prix, — et on lui a bâclé celle du commandant Fournier, sans indemnité et sans garanties — et qu'aujourd'hui des complications en Extrême-Orient seraient les bienvenues.

C'est si commode l'Extrême-Orient! Avec des gaillards comme ceux qui gouvernent la République, il faut toujours chercher dans les déclarations publiques ce qu'elles recouvrent au fond.

M. Rochefort, qui connaît bien son personnel républicain et sait de quoi ces démocrates sont capables, n'hésite pas à dire que la nouvelle d'hier forme « les suites d'un mensonge. »

Il écrit: « Les journaux d'alentour ont beau crier de la trahison: le fait est que la Chine n'a trahi personne, attendu qu'elle n'avait accepté aucune convention.

» Nous avons prédit ce qui vient d'arriver, et jamais pronostic ne fut plus facile à émettre. On ne peut pourtant pas exiger des puissances de l'Extrême-Orient qu'elles se prêtent aux comédies parlementaires jouées par le sieur Ferry dans le but misérable de sauver son portefeuille.

» Nous avons été trahis! il me semble qu'il sera du plus strict devoir du premier député venu de lui répliquer:

« Pour qu'il y ait trahison, il faut d'abord qu'il y ait eu stipulation. Or, mon-trez-nous un papier quelconque portant la signature de l'empereur de la Chine, et nous autorisant à nous établir à Lang-Son après l'évacuation de cette ville par les trois troupes chinoises. »

» Oui, il y a eu trahison, mais elle vient du ministère, qui, comme toujours, a abusé le pays sur les résultats de l'expédition tonkinoise, de même qu'il essaie de l'égarer sur la nature de la peste qui dévaste Toulon et commence à menacer Paris.

» Le faux traité de Tien-Tsin coûte déjà la vie à cinquante soldats. Les fausses nouvelles répandues par le gouvernement sur la salubrité des marécages asiatiques causeront probablement la mort de plusieurs milliers de citoyens. »

M. Ferry ayant fait du « mensonge public » le grand moyen de gouvernement d'une démocratie, il est tout naturel, dès qu'on connaît son procédé, de chercher pourquoi, après avoir montré une confiance exagérée vis-à-vis de la Chine, on manifeste une défiance aussi singulière.

On est en présence d'un fait transmis avec la brutalité télégraphique. On n'a aucune explication, aucun renseignement, et cependant on n'hésite pas à transmettre les ordres les plus graves par les conséquences qu'ils peuvent avoir!

Nous le répétons, cela n'est pas naturel. Ce qui semblerait prouver que le cabinet

voit du grabuge du côté du Tonkin, c'est le langage de la République française:

« Nous avons dans la mer de Chine assez de vaisseaux pour châtier rudement tous les complices des bandes de Lang-Son. La responsabilité du gouvernement chinois est engagée, car son devoir était de veiller lui-même avec le soin le plus jaloux à l'exécution d'une convention solennelle; si les agresseurs du 23 juin sont des réguliers, il est sans excuse; si ce sont des irréguliers, comme le suppose le chargé d'affaires chinois à Paris, il n'a d'excuse que sa faiblesse, et l'excuse est médiocre. »

C'est la paraphrase du mot du loup de la Fable:

Tu la troubles, lui dit cette bête cruelle.

Donc, il paraît évident que M. Ferry veut des complications.

Pourquoi? Là est la question.

Les affaires d'Egypte ont montré la diplomatie républicaine sous le jour le plus lamentable et mis M. Ferry dans une posture des plus piteuses.

Une diversion viendrait à point. Pendant que les Français regarderont du côté de Canton, ils se préoccuperont moins de la conférence.

Puis, l'Angleterre pourrait nous être utile dans nos nouveaux démêlés avec la Chine; et comme une politesse en vaut une autre, peut-être y aurait-il lieu de se montrer moins rigoureux à son égard.

Est-ce l'Egypte? Est-ce autre chose? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on nous ment.

Trouver le fond et le motif du mensonge, tout est là pour la nation des Franks.

RUPTURE COMPLÈTE.

Les documents que nous avons publiés d'après le Peuple devaient, on le comprend, provoquer une réponse du prince Victor.

C'est à M. Jolibois que le prince Jérôme s'était adressé, c'est à M. Jolibois que son fils répond. Voici la lettre:

« Paris, 26 juin 1884.

» Mon cher monsieur Jolibois,

» Il y a quelque chose qui m'est plus pénible que de subir l'injustice: c'est l'obligation où je suis placé de me défendre publiquement. Vous qui m'avez prêté, dans ces circonstances difficiles, un concours dont je tiens à vous remercier, vous savez pour quelles raisons j'ai pris la résolution qui m'est si amèrement reprochée.

» C'est après de mûres réflexions que j'ai dû quitter la maison de mon père, malgré le profond respect dont je n'entends pas me départir envers lui. J'ai le droit de penser librement. J'ai pour seule ligne de conduite celle qui nous a été léguée par l'empereur Napoléon I^{er} et par l'empereur Napoléon III. Je l'ai dit d'ailleurs, dans une récente occasion, en recevant un témoignage public de sympathie qui m'était adressé.

» Ce grand héritage qui nous a été transmis, à mon père et à moi, à moi après lui, je le garderai intact, car, sans la tradition napoléonienne, je n'ai pas de raison d'être.

» J'ai écrit la lettre de Moncalieri, c'est vrai; mais j'ai le sentiment de n'avoir pas manqué à la parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été tenues. Je ne pourrais consentir à participer à des actes contraires à mes convictions politiques et à ma foi.

» Quant à mon honneur, j'en suis le meilleur gardien; j'en ai souci plus que personne, et ma conscience ne me reproche rien.

» J'ai résolu de me soustraire à des solidarités compromettantes.

» Je vous donne des explications pour vous et pour mes amis, bien décidé à ne plus répondre à de nouvelles attaques et à garder désormais le silence que ma situation commande.

» Croyez, mon cher monsieur Jolibois, à mes sentiments affectueux.

» VICTOR NAPOLEON. »

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Enfin le mois d'août arriva avec ses moissons dorées, son ciel lumineux, et la famille Myrel se mit en route en formant les plus riantes projets.

Je n'étais pas du voyage. Je me trouvais seul dans mon ancienne demeure et maître de mon temps. Aussi que d'excursions entreprit ma pensée durant ces jours de liberté! Comme de nouveau elle s'élança à tire-d'aile au pays des mirages!

Je ne fus pas raisonnable. Et, pendant que les enfants escaladaient les rochers, longeaient les torrents, admiraient les effets de neige, je passais de longues heures devant le piano du salon.

Mes doigts modulaient des accords dans un mode mineur, et ma pensée s'envolait aux Platanes.

La musique n'est-elle pas la sœur du rêve, son inspiratrice?

Huit jours de ces molles rêveries détruisirent l'effet salutaire produit par une séparation de plus

d'une année; et, un matin, je me retrouvai songeant plus que jamais à M^{lle} Deline, voulant à tout prix la revoir.

Et, sans réfléchir, suivant l'élan irrésistible qui m'entraînait là-bas, je partis comme un imprudent que j'étais.

J'arrivai dans la matinée. La campagne était ensoleillée, pleine de ramages d'oiseaux et de parfums de fleurs. Le thym, la bruyère, les oeillets sauvages, à l'arome pénétrant, émaillaient les flancs du rocher gris... ce rocher, sur lequel j'avais vu Marthe pour la seconde fois de ma vie.

Longtemps je restai songeur au pied des ruines.

Puis, je m'approchai de l'habitation et, caché par un bouquet d'arbustes, je la contemplai à loisir.

Mon cœur bondissait dans ma poitrine. Je sentais comme un désir fou d'aller frapper à la porte de la Gondinière, d'ouvrir moi-même la barrière, trouvant que Lucienne n'arrivait pas assez vite; de m'élaner dans la maison, et, tendant les bras à Louis... à Marthe, de leur crier:

— Me voici!... voici votre maître qui vous aime tant!

Comme ils fussent accourus, heureux de me retrouver! Je voyais déjà, dans ma pensée, leur sourire épanoui, et, tous les trois, nous pleurons de bonheur.

Et cette joie était à deux pas!... quelle tentation!

A ce moment la barrière blanche de la Gondinière s'ouvrit, et j'aperçus Marthe, ma chère Marthe, marchant appuyée sur Félicien Delville.

Celui-ci la regardait avec complaisance.

Une crainte horrible m'envahit:

— Seraient-ils fiancés?

Oh! ma petite Marthe, si tu m'avais vu trembler sous mon abri... si tu avais entendu les battements de mon cœur, tu aurais eu pitié de ton pauvre ami... Mais, tu le croyais loin, bien loin... Depuis longtemps, sans doute, tu avais banni de ta pensée celui que tu jugeais indifférent, ingrat... et tu continuais d'avancer sur le gazon velouté, inconsciente de la blessure profonde que tu allais lui faire.

Elle était un peu pâle; mais toujours si jolie! Et lorsqu'elle répondait à M. Delville, sa voix, d'une douceur pénétrante, m'arrivait comme le plus délicieux des murmures.

Après un long silence, lui reprit:

— C'est demain, Marthe, que nous reverrons M. Deline.

— Oui, fit-elle, il s'annonce pour demain.

Félicien lui prit la main, et d'une voix tendre:

— Quel bonheur! Au moins notre mariage ne sera plus différé... Encore trois jours, Marthe!

Lentement elle inclina la tête; puis ils disparurent au tournant du chemin.

Et j'étais venu à la Gondinière pour entendre de

telles paroles! pour recevoir ce coup de poignard! Ah! il m'avait atteint! Ce fut un moment terrible!

Je souffrais cruellement. Et là, tremblant, anéanti, les yeux pleins de larmes, je regardais, avec stupeur, le soleil éclairer les cimes verdoyantes, et mettre de langues traînées d'or sur les blés en épis, et sur la rivière qui coulait à mes pieds.

Hélas! c'est trop vrai, me disais-je, les rêves de l'aube se dissipent avec la rosée du matin... Le temps et l'absence éteignent nos sentiments les plus vifs... Et pourtant, comme Marthe m'affectionnait autrefois!...

Si je l'avais voulu, son cœur eût répondu à la tendresse du mien.

Et je répétais:

— Oui!... mais je ne l'ai pas voulu!

Cet accomplissement du devoir était ma seule consolation.

La journée s'avancait. Je dus songer au départ. Je donnai un dernier regard à la Gondinière. La blanche maison, au milieu de son frais bouquet d'arbres, eût été l'oasis!... Je poussai un profond soupir, et je continuai mon chemin.

Que ce retour fut cruel! J'atteignis enfin la gare; et, blotti dans l'angle du wagon, regardant en silence les villages, les bois, les peupliers de la route défilier, l'un après l'autre, dans le clair obscur, je me disais encore:

— Pourquoi le plaindre?... En as-tu le droit?

En même temps que paraissait cette lettre dans le Figaro, un article intitulé : « L'honneur de la cause » était publié dans l'organe jérômiste, le Peuple; nous croyons intéressant de le reproduire :

« Le journal le Pays nous annonce que le prince Victor parlera.

» Nous attendons.

» Mais devant cette promesse notre plume s'arrête.

» Et, bien qu'il ne faille pas attribuer à ce que dit, écrit ou promet le prince Victor plus d'importance qu'il ne semble y en attacher lui-même, nous attendons les éclaircissements que ses amis nous promettent en son nom.

» Nos lecteurs comprendront les sentiments qui nous imposent cette réserve.

» La situation est douloureuse pour tous.

» Elle l'est surtout pour celui qui, après avoir épuisé toutes les longanimités et toutes les complaisances, ne pouvait pas permettre que quelques fauteurs d'intrigues fissent de l'honneur de son nom et des traditions de sa race l'instrument de misérables calculs personnels.

» C'est vers lui que vont nos premières pensées; c'est à lui que nous adressons le respectueux hommage de nos sympathies attristées, avant d'entrer dans la lutte dont le Pays annonce les prochains éclats.

» Cette lutte, nous ne voulons ni la rechercher ni la fuir.

» Nous ne la rechercherons pas, de peur de rendre plus douloureux encore le sacrifice de ce père qui ne fut jamais si noble ni si grand que dans cette épreuve, sacrifice accompli l'âme haute et le cœur brisé.

» Nous ne la fuirons pas, car il y va d'un intérêt supérieur auquel se rattache pour nous l'avenir de cette grande démocratie.

» C'est de cet intérêt que s'est inspiré le prince Napoléon qui nous disait, il y a deux jours, en nous remettant ces documents sur lesquels il eût voulu qu'on pût faire le silence :

« On vous dira peut-être que cela va nuire à la cause, mais ce qui importe, messieurs, c'est que LA CAUSE NE SOIT PAS DÉSHONORÉE. »

» Le prince Napoléon, en agissant comme il l'a fait, a SAUVÉ L'HONNEUR de la cause.

» Les bonapartistes le reconnaîtront en se serrant autour de lui... — Paul LENGLE. »

LA GUERRE AU TONKIN.

Les hostilités vont reprendre au Tonkin.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé à notre représentant à Pékin des instructions lui enjoignant de réclamer immédiatement une réparation pour l'agression dont les troupes françaises ont été l'objet sur la route de Lang-Son.

Faute de cette réparation, des représailles rigoureuses seraient immédiatement exercées contre la Chine par l'escadre que commande l'amiral Courbet.

L'amiral Courbet est parti à l'heure actuelle de la baie d'Along avec les deux cuirassés le Bayard et l'Atalante et tous les navires de la division navale du Tonkin.

L'avais-tu désiré ce voyage?... Y avais-tu songé à ce jour où tu reverrais Marthe? Ton cœur avait-il battu de joie en pensant à votre rencontre? Eh bien, trouves-tu que l'espérance ait tenu ses promesses?...

Mon pauvre Yves, le bonheur rêvé est presque le seul qui soit vrai, et, le plus souvent, la veille d'un jour ardemment attendu vaut mieux que le jour lui-même.

XVI

Je passai les trois jours qui devaient précéder le mariage de M^{lle} Delina dans une alternative de sourdes colères, suivies de prostration.

Mon cœur devenait mauvais, plein de haine et de fiel.

Quelle angoisse! avoir la certitude que l'on saurait rendre heureux l'être bien-aimé, et se voir préférer un flatteur, un habile, un ambitieux, parce que celui-ci a su tromper, et doit, un jour, posséder une grande fortune...

Le cœur n'est-il donc rien en face de la richesse? N'est-ce donc rien d'aimer de toute sa force, de toute son âme?

Ah! Dieu seul saura ce que j'ai souffert!

A la date fixée pour la cérémonie, je ne quittai pas ma chambre, suivant, d'heure en heure, par la pensée les apprêts du mariage et toutes les actions de Marthe.

La division française touchera probablement à Amoy et à Shang-Hai. L'amiral Courbet s'est mis en communication télégraphique avec le contre-amiral Lespès, qui vient, comme l'on sait, d'être placé sous ses ordres.

Voici les noms des deux officiers blessés au combat de Lang-Son :

M. Jeannin, capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine (grièvement blessé).

M. Genin, lieutenant d'infanterie de ligne (légèrement blessé).

Une dépêche de Hai-Phong annonce que les hostilités sur Lang-Son ont été reprises avec la plus grande vigueur.

Le transport de rivière le Rurimaru, expédié dans le Suong-Thong, va ramener à Hanoi et à Hai-Phong quatre-vingt-quinze blessés.

Le général de Négrier a pris la direction de l'opération. La marche est difficile; la région où l'on opère est montagneuse et coupée d'une masse de torrents gonflés par les pluies qui ont été très fortes dans ces derniers jours.

Les résidents à Hai-Phong sont étonnés que l'on ait ignoré à Hanoi la présence d'une armée chinoise aussi nombreuse à trente kilomètres du dernier poste français.

On télégraphie de Toulon que le ministre de la marine a donné l'ordre à l'arsenal de réarmer deux transports pour être prêts à toute éventualité en vue des événements de Chine.

LE CHOLÉRA.

A TOULON.

L'incertitude est toujours la même sur la nature du choléra qui sévit à Toulon. Pour qu'elle se prolonge ainsi, il faut que les cas qui se produisent aient à la fois le caractère foudroyant du choléra indien et l'allure non envahissante du choléra nostras ou sporadique.

L'avis de plusieurs médecins est que le choléra serait le choléra asiatique, mais qu'au fur et à mesure que le fléau s'éloigne de son lieu d'origine il perd de sa violence.

Parti des Indes, ayant sévi en Cochinchine, en Egypte, il s'est abattu sur nos côtes, dans des conditions qui dénotent que la maladie sera circonscrite aux points contaminés.

A la mairie, on reconnaît officiellement que, à côté des cas assez nombreux de choléra sporadique, on a à lutter contre l'asiatique. Bien que de nombreuses précautions soient prises, il reste beaucoup à faire pour l'assainissement sommaire et provisoire de Toulon en attendant que le fléau ait disparu.

M^{me} Brouardel mère ayant appris que le docteur Brouardel, qui devait partir samedi pour Marseille, avait dû retarder de vingt-quatre heures son voyage, lui a immédiatement télégraphié.

M. le docteur Brouardel lui a adressé en réponse cette dépêche rassurante :

— La voilà qui s'éveille, me disais-je, elle regarde le soleil se lever sur la cime des platanes... Elle est confiante et croit lire, dans les rayons dorés, une promesse de bonheur... Lucienne la pare, lui met sa robe blanche, pose sur ses belles tresses sa couronne d'oranger... Qu'elle est jolie sous son voile!

Puis, elle s'avance en souriant, tend la main à son fiancé... Et lui saisit cette main fine et blanche... Il la serre longuement...

Mon Dieu! mais cet être-là n'est pas digne de son bonheur... Il ne sait pas que Marthe est mon plus cher trésor...

— Arrête, arrête, Marthe, m'écriai-je, la tête en feu, le cœur déchiré; ne va pas plus loin... plus loin, c'est le malheur irréparable! c'est l'enchaînement à un être indigne... Vos deux cœurs ne battront jamais pour les mêmes causes; le tien est bon, le sien est méchant... Et vous allez les river l'un à l'autre! Par pitié! Marthe, réfléchis encore, ne renonce pas ainsi à ta chère liberté.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

— Oui, monsieur, disait un jour un médecin des environs de Marseille, l'air chez nous est si bon que tout le monde y est centenaire.
— Même les jeunes gens?
— Même les jeunes gens.

« Toulon, 28 juin, 42 h. 5.

» Je vais bien. Nous partons à quatre heures pour Marseille, Terminus-Hôtel! Arriverons à Paris mardi.

» BROUARDEL. »

La chaleur augmente malheureusement; on a constaté samedi à trois heures 33 degrés à l'ombre. La situation est toujours grave. Depuis samedi, jusqu'à six heures, il y a eu sept décès cholériques : trois à l'hôpital civil et un enfant en ville; dans la banlieue, un vieillard de quatre-vingts ans et un enfant de deux ans.

Avant-hier soir, cinq nouveaux décès ont été signalés.

A l'hôpital civil, il y a quatorze cholériques en traitement et quatre-vingt dans les hôpitaux maritimes, soit quatre-vingt-quatorze cas constatés.

On comprend dès lors que la panique augmente.

Le côté caractéristique de la maladie a été une émigration en masse par bateaux, par voitures et par tous autres moyens de locomotion utilisables. La plupart des bataillons du port sont partis avec leurs familles dans les îles voisines où ils campent sous des tentes.

Les délégués de Paris, MM. Dumas et Marius Poulet, sont arrivés. M. Marius Poulet s'est immédiatement alité.

Hier a dû avoir lieu, à la Préfecture maritime, une réunion de médecins et de membres du conseil d'hygiène.

Les commerçants de Toulon disent que le choléra de 1884 leur porte un coup dont l'effet se fera sentir pendant plusieurs années. La population ouvrière civile sera bientôt dans une misère noire, car les ressources commencent à manquer. Au début de l'épidémie, la municipalité avait ouvert un crédit de 10,000 francs pour secours, et les dépenses de ce chef atteignent déjà 18,000 francs. La caisse du bureau de bienfaisance est épuisée.

Pour parer aux infortunes occasionnées par les événements actuels, M. Roche, avocat, président des sauveteurs toulonnais, a adressé un appel aux sociétés de sauveteurs de France et aux associations de dames charitables.

Le conseil général du Var se réunira d'urgence aujourd'hui lundi pour examiner la situation et aviser aux résolutions nouvelles à prendre.

A MARSEILLE.

On télégraphie de Marseille, 28 juin :

« L'état-civil a enregistré aujourd'hui, de dix heures du matin à six heures du soir, trois décès cholériques, dont deux causés par le choléra infantile et un par le choléra nostras; ce qui porte à huit le nombre des décès du 27 six heures du soir au 28 même heure.

» La chaleur est extrême.

» Des feux sont allumés par la population dans un grand nombre de rues.

» Cet après-midi, vers cinq heures, dépaisses colonnes de moustiques se sont abattues sur la ville.

» Cette nuit, une femme atteinte de symptômes cholériques a été transportée au château du Pharo, que la municipalité a transformé d'urgence en hôpital spécial, en vue d'une épidémie. Un jeune mousse, atteint de symptômes analogues, y a été aussi transporté.

» MM. Le Mée et Michel Colomb, conseillers municipaux royalistes, se sont rendus ce matin au Palais-Hôpital, où ils ont visité les deux malades.
» Les secours de la religion ont été assurés aux malades qui seraient transportés là. Un père oblat a été nommé aumônier, et le nouvel hôpital a été béni par M. le chanoine Ricard.

» M. Emmanuel Allard, maire de Marseille, a demandé un service d'inhumation d'urgence pendant la nuit. On se propose de licencier le lycée et toutes les écoles.

Marseille, 29 juin, matin.

On a constaté aujourd'hui un nouveau décès cholérique. C'est celui d'un préposé des douanes de la caserne du boulevard Gazzino. Cet homme descendait de garde. Il était marié et père de famille.

Chronique générale.

Plusieurs députés ont l'intention de saisir la Chambre d'une motion tendant à ajourner les fêtes du 14 Juillet en raison de l'agglomération que ces fêtes produiraient en des mesures à prendre contre l'invasion du choléra.

Cet ajournement (qui veut dire suppression) serait général pour toute la France.

Le choléra empêchant la fête de l'Assommoir! C'est le cas ou jamais de rappeler le proverbe latin : *similia similibus curantur*.

M. Jules Ferry, président du Conseil, a été assez sérieusement indisposé. Samedi, il a dû garder la chambre et n'admettre auprès de lui que le garde des sceaux, venu pour lui rendre compte de ce qui s'était passé au conseil des ministres.

Les amis de M. Ferry disent qu'il est indisposé depuis trois jours et que le débat de jeudi a légèrement aggravé son état; il aurait commis l'imprudence d'absorber en trop grande quantité une boisson glacée et serait atteint de la cholérine.

Les nouvelles d'aujourd'hui sont tout à fait rassurantes pour sa personne.

Chronique militaire.

Par une décision en date du 19 juin, le ministre de la guerre a décidé que les examens écrits, auxquels sont astreints les candidats du volontariat, auront lieu le 27 août.

Les examens oraux commenceront le 30 septembre.

Le montant de la somme à verser reste fixée à 1,500 francs.

Il n'y a aucun maximum de taille pour les engagés conditionnels. Quant au minimum, les fixations sont les suivantes :

Infanterie.....	4 m. 54
Dragons.....	4 64
Cavalerie légère.....	4 59
Artillerie.....	4 62

Les jeunes gens demandant à jouir du bénéfice du volontariat d'un an sont tenus de déposer à la préfecture du département où ils désirent s'engager, leur demande, accompagnée des pièces réglementaires, du 1^{er} au 25 août.

Contrairement à ce qu'ont annoncé certains journaux, le décret supprimant la masse individuelle n'est point encore sur le point de paraître.

Il est question de supprimer la masse individuelle, mais on ne saurait encore prévoir quand cette mesure sera mise en application. Des essais seront faits dans quelques corps d'armée à ce sujet et, suivant les résultats qu'ils donneront, le ministre prendra la solution la plus favorable.

Dans le cas où la masse individuelle serait supprimée, on créerait une masse spéciale de petit équipement dans chaque corps de troupe.

(France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le deuxième tour de scrutin pour les élections consulaires ont donné le résultat suivant dans le canton sud de Saumur :

Président.

M. Lambert, Eugène..... 61

Juges.

MM. Lemoine..... 48

Cottanceau..... 58

Regnard, Prosper..... 57

Sabatier, Emile..... 47

Coutard, Eugène..... 43

Bidault-Roussel..... 43

Juges suppléants.

MM. Borel, Victor..... 59

Coutard, Eugène..... 48

Bidault-Roussel..... 58

Girard, Achille..... 10

Gratien, Alfred..... 44

Milon, Stéphane..... 44

Samedi soir, à la dernière heure, on a annoncé l'apparition d'une nouvelle liste qui évinçait comme juges MM. Lemoine et Sabatier, les remplaçant par MM. Coutard fils et Bidault-Roussel, juges suppléants, et introduisait, comme juges suppléants, MM. Alfred Gratien et Stéphane Milon. La manœuvre avait été tenue très-secrète, les bulletins mêmes avaient été imprimés à Montdidier.

Rien ne paraît expliquer tant de mystère. Chacun est bien libre de solliciter le mandat consulaire: c'est aux électeurs de se prononcer. Il est vrai que ceux-ci n'ont pas grand empressement. Il n'y a pas eu d'élection dans les cantons nord-est et nord-ouest de Saumur, les bureaux n'ayant pu être constitués.

Mesures de salubrité.

La police de Nantes a reçu l'ordre d'exercer une surveillance rigoureuse sur les cours intérieures des maisons et de veiller à ce qu'elles soient tenues constamment propres.

La population de notre ville serait heureuse de voir les mêmes précautions prises à Saumur. C'est une mesure de prudence que conseillent l'approche de l'épidémie et les chaleurs accablantes qui ont fait leur apparition depuis plusieurs jours.

Il y a, dans bien des quartiers de notre ville, de véritables foyers d'infection, tant par vice de construction que du fait de la négligence des habitants.

Les mêmes mesures ont été prises à Montpellier, Bordeaux, Lille.

Par suite de la convocation du conseil d'hygiène à Lyon, 48,000 fr. sont votés par le conseil municipal, dans le but de pourvoir aux mesures de salubrité exigées par les circonstances.

À Rochefort, la commission sanitaire a, par précaution, prescrit une quarantaine de trois jours à la Moselle, qui arrivait de Toulon, et a fait jeter à la mer trente sacs de riz provenant de Toulon.

Un abonné du Journal d'Indre-et-Loire écrit à notre confrère.

« À Tours où l'on peut se souvenir des victimes que fit le choléra, notamment au pénitencier, où détenus, surveillants, religieuses furent cruellement décimés, même après l'évacuation opérée de l'établissement, la municipalité songe-t-elle à prendre les mesures que la prudence a conseillées ailleurs ?

Le conseil a voté 40,000 fr. pour célébrer l'anniversaire du 4 juillet. Aux impôts qui payeront cette somme, il eût été permis de la trouver quelque peu exagérée, en regard à la situation des finances de la ville et de l'Etat.

Mais, aujourd'hui, il y a bien plus de raison de se demander s'il convient de dépenser en réjouissances improductives une somme portée pour la première fois à un chiffre aussi élevé et s'il ne serait pas plus sage d'en employer la plus grande partie à des mesures de prévoyance et de conservation en vue d'une invasion possible du choléra.

À Toulon, le conseil médical, dans une de ses dernières réunions, a décidé la suppression de toute fête pouvant causer une agglomération de personnes.

Sans aller jusque-là, c'est à la municipalité de s'inspirer de ces mesures de prudence.

Le Conseil municipal de Toulon s'est réuni pour nommer une commission des logements insalubres; cette commission serait chargée de faire des visites domiciliaires.

En outre, la municipalité vient de prendre un arrêté ordonnant la fermeture et l'évacuation immédiate de tous les entrepôts d'os, de chiffons, etc.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

Le lundi 4 juillet 1884, de grandes courses auront lieu au Champ-de-Foire (piste circulaire). Elles sont organisées avec le concours et sous le patronage de la municipalité.

En voici le programme :

3 heures: 1^{re} course de juniors (2,000 mètres), réservée aux membres du Véloce-Club de Saumur. 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 10 fr. — 2 heures 1/2: 2^e course de seniors (2,800 mètres), réservée aux membres du Véloce-Club de Saumur. 1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 15 fr. — 3 heures: 3^e course régionale (4,000 mètres), réservée aux membres des sociétés d'Angers, Tours, Nantes, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Blois et Saumur. 1^{er} prix, 100 fr.; 2^e prix, 50 fr.; 3^e prix, 25 fr.; 4^e prix, 10 fr. — 3 heures 1/2: 4^e course régional de tri-cycles (1,200 mètres). 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 10 fr. — 4 heures: 5^e course handicap (1,000 mètres), obligatoire pour les lauréats

des autres courses sous peine de déchéance. 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, 15 francs.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 22^e séance, du 29 juin 1884.

1^{re}. Tir au fusil Gras, à 400 mètres.
Tireurs..... 14
Balles tirées..... 84
Balles mises..... 34
Nombre de points..... 68
Résultat: 40.47 0/0.

1^{er} prix: Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

M. Puichaud, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix: Une médaille bronze avec diplôme.

M. Doussau, capitaine au 70^e territorial d'infanterie, président de la Société.

2^{me}. Tir au revolver 1873, à 20 mètres.

Tireurs..... 11
Balles tirées..... 66
Balles mises..... 36
Nombre de points..... 53
Résultat: 54.54 p. 0/0.

1^{er} prix: Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

M. Pelou, sous-lieutenant au 9^e territorial du génie, officier de tir de la Société.

2^e prix: Une médaille bronze de la Société, avec diplôme.

M. Cottenceau, caporal au 70^e régiment territorial d'infanterie.

3^e prix: Une épingle-insigne en argent.

M. Gouin, caporal de réserve à la 9^e section d'administration.

23^e séance, le 6 juillet 1884, au tir réduit, au Stand des Récollets, de 9 à 11 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

A qui donc se fier? En tout cas, voici une nouvelle preuve que ce n'est pas à l'Officiel. Nous avons reproduit d'après lui un décret relatif à l'importation des ceps de vigne, etc. Une erreur très-grave s'est glissée dans ce décret.

L'article 1^{er} porte:

« Est prohibée l'importation en France, quelle qu'en soit la provenance... »

Or il devait être ainsi libellé:

« Est prohibée l'importation en Algérie, quelle qu'en soit la provenance... »

Rien que cela. L'Officiel est cependant inscrit pour une somme assez ronde sur le budget de l'Etat pour pouvoir s'offrir des correcteurs.

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AUX COMMUNES POUR L'INSTALLATION DE MAISONS D'ÉCOLE. — Décision du 13 mai 1884. — Saint-Paul-du-Bois, 9,000 fr. — Varrains, 4,000 fr. — Verrie, 500 fr. — Trèves-Cunault, 4,500 fr.

M^{re} Denéchau, évêque de Tulle, a présidé, dimanche 22 juin, la procession de la Fête-Dieu, le matin à Beaupreau, et dans l'après-midi à Montjean.

Le docteur Moreau de Tours, le célèbre aliéniste, médecin de la Salpêtrière, est mort vendredi à Paris, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans son hôtel de la rue Joffroy.

Publications de mariage.

Émile Ricou, garçon d'hôtel, et Marie Legalloudec, typographe, tous deux de Saumur.

Jean Bessonneau, cavalier de manège, de Saumur, et Marie-Constance-Daphnée Dumaine, sans profession, de Tours.

Henri Bouet, employé de commerce, de Cholet, et Émilie-Eugénie Angé, marchande, de Saumur.

Paul Thiré, employé de chemin de fer, de Jonzac (Charente), et Berthe Jouy, sans profession, de Saumur.

Jean-Charles Fayot, jardinier (veuf), et Joséphine Lamy, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Fernand-Gaston Mauprime, employé de chemin de fer, de Saumur, et Noémie-Marie Constantin, sans profession, de Nogent-sur-le-Loir.

Charles-Auguste Pochard, commis d'administration, à l'École de cavalerie, et Émilie-Henriette Poisson, modiste, tous deux de Saumur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Avis aux Déposants.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1854, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret n° 6,495. — HERBAULT, Frédéric, propriétaire, 4 novembre 1849, Saumur (Nantilly); 8 octobre 1854. Remboursement..... 75' 45

Livret n° 7,478. — HEMOND, Marie, veuve GUON, domestique, 4^{er} février 1852, 35 ans, Saumur, chez M. Proust; 22 janvier 1854. Remboursement..... 5 43

Livret n° 7,974. — ÉBEAUPIN, Marie, femme MARCHAND, domestique, 19 décembre 1852, 32 ans, Varennes-sous-Montsoreau; 15 octobre 1854. Remboursement... 6 82

Livret n° 8,089. — VANARD, Virginie, lingère, 13 février 1853, 22 ans, Saumur; 5 février 1854. Remboursement..... 5 06

Livret n° 8,425. — FONTAINE, Madeleine, lingère, 7 août 1853, 21 ans, Saumur; 26 mars 1854. Remboursement..... 4 92

Livret n° 8,439. — ROGERON, Charles, domestique, 14 août 1853, 15 ans, Saumur; 29 octobre 1854. Remboursement..... 5 36

Livret n° 8,478. — PINOT, Ludovic, propriétaire, 2 octobre 1853, 17 ans, Bagneux; 15 octobre 1854. Remboursement... 48 10

Livret n° 8,552. — GUÉRIN, Pierre, domestique, 22 janvier 1854, 68 ans, Saumur; 12 mars 1854. Remboursement..... 0 96

Livret n° 8,576. — GRELLIER, Jean, cantonnier; 5 février 1854. Versement..... 25 42

Livret n° 8,953. — LAURENT, Guillaume, détenu; 1^{er} octobre 1854, 20 ans, Fontevault. Versement..... 443 24

Livret n° 8,954. — SIMON, Alexis, détenu; 4^{er} octobre 1854, 19 ans, Fontevault. Versement... 443 24

Livret n° 8,958. — LECORNEC, Pierre, détenu; 1^{er} octobre 1854, 19 ans, Fontevault. Versement... 71 11

Livret n° 8,959. — CARRIOT, Jules, détenu; 4^{er} octobre 1854, 15 ans, Fontevault. Versement..... 71 11

Livret n° 8,982. — MANACH, Hervé, militaire, 15 octobre 1854, 28 ans, Saumur; 17 décembre 1854. Remboursement..... 15 97

Livret n° 9,047. — MORON, Perrine, domestique, 12 novembre 1854, 42 ans, Saumur. Versement..... 266 44

Livret n° 9,072. — LA COMPAGNIE DES PORTEFAIX DES ROSIERS; 17 décembre 1854. Versement... 400 57

Livret n° 9,085. — CAILLEAU, Nicolas, cantonnier; 24 décembre 1854, Oudon. Versement..... 195 15

Livret n° 9,086. — RAYNE, ouvrier; 24 décembre 1854, Saumur. Versement..... 24 93

Livret n° 9,087. — CAMUS, André-Félix, 24 décembre 1854; 31 ans, Les Rosiers. Versement... 24 25

Total..... 4.500 50

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juin.
Pour le moment, les jours se suivent et se ressemblent. L'ensemble du marché est de plus en plus mauvais.

Le 3 0/0 reste à 76.50; l'amortissable ferme à 78.35; le 4 1/2 ouvre à 106.97 pour clôturer à 106.70.

La Banque de France cote 5,000 fr., seul cours. Le Crédit Foncier est moins atteint que les autres valeurs de crédit. Les Obligations Foncières et Communales ne subissent aucunement l'effet de la spéculation, au contraire elles sont recherchées par l'épargne qui préfère en ce moment les titres conservant leur stabilité. Même remarque sur l'Obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat) qui reste immobile à 430 fr. La Banque de Paris s'inscrit à 797.50. Le Comptoir d'Escompte est à 965. Le Crédit Industriel et Commercial est à 680.

L'assemblée générale ordinaire du Crédit Général Français a eu lieu le 26 courant. Les comptes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité moins 2 voix sur 1,097. Les valeurs du portefeuille ont été dans le bilan de 1883 l'objet de réductions sensibles sur les évaluations précédentes et de larges amortissements ont été pratiqués sur les frais de premier établissement. Le conseil a racheté à 200 francs environ près de 28,000 actions de la Société, ce qui réduit de 14 millions le capital à rémunérer. Enfin, les frais généraux ont été l'objet d'économies considérables.

Le Nord, 1,700; le Lyon, 1,195; l'Orléans, 1,292.50; le Midi, 1,190; l'Est, 750; l'Ouest, 815.

LES ANGLAIS, NOS AMIS! — Je suis tellement satisfait de vos Pilules Suisses que je vous prie de m'en expédier trois autres boîtes à 1 fr. 50. J'en ai donné à quelques-uns de mes amis, qui, comme moi, souffraient depuis longtemps de maux d'estomac, et tous, après deux jours d'essais, ont éprouvé un grand soulagement. Joignez-y des prospectus, je les traduirai en anglais pour ceux qui ne savent pas le français et qui désireraient essayer de vos merveilleuses pilules. Je vous autorise à publier cette lettre.
« A.-J. Saint-Anbin, Saint-John's Street (Colchester). »
A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

GRAND SUCCÈS! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

MUGUET et MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano, PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

Crédit Foncier Franco-Canadien

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 25 MILLIONS
Constituée par Actes des Autorités législatives du Canada

ÉMISSION
De 15,000 Obligations de 500 fr., rapportant 25 fr. par an

NETS DE TOUS IMPÔTS ACTUELS
L'intérêt annuel sera payé par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet, à raison de 12 fr. 50 nets à Paris et en dollars, au change du jour, à Québec et Montréal.

Remboursement à 500 fr. en 50 ans à partir du 1^{er} juillet 1885

PRIX D'ÉMISSION: 466 FR. 50 (Jouissance 1^{er} juillet 1884)

Payables { 40 fr. » en souscrivant.
126 » 50 à la répartition.
150 » » du 1^{er} au 15 septembre.
150 » » du 1^{er} au 15 novembre.

Faculté, à toute époque, à partir de la répartition, d'escompter à 5 0/0 les versements ultérieurs.

Moyennant le versement intégral de 462 fr. 50 On peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un droit de préférence dans la répartition.

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40 0/0, sans compter la prime de remboursement au pair.

On souscrit: JEUDI 3 JUILLET (Et dès à présent par correspondance)

À la BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris;

Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des 15,000 Obligations à la cote de la Bourse.

AVIS UTILE

Pour PLACEMENTS DE FONDS.

Une Compagnie française ayant pour objet l'exploitation de comptoirs d'importation et d'exportation avec des pays nouveaux pour le commerce, (Niger-Afrique Équatoriale), où les productions naturelles, riches, variées et très-recherchées sur les marchés européens sont en très-grande abondance, met à la disposition des personnes qui veulent faire un bon placement de fonds des parts commanditaires.

Ces parts sont de Mille francs chacune; elles donnent droit à l'intérêt de 5 0/0 et au partage des bénéfices.

Le public français, qui a eu rarement l'occasion de participer à des entreprises de ce genre, saura certainement apprécier les avantages que lui offre l'affaire à laquelle il peut s'intéresser aujourd'hui. Cette affaire se traite en dehors de toute entreprise financière.

Tous les renseignements nécessaires sont immédiatement fournis sur demande faite au siège de la Compagnie.

Adresser: A. DUPUY et C^{ie}, 97, rue Richelieu, Paris.

Marché de Saumur du 26 Juin

Blé semence (l'h.)	17 50	Hulle denoix	50 130
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	17	Graine tréfle	50
Froment (l'h.)	77	lin.	70
Halle, moy ⁿ	77	luzerne	50
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780 60
Orge	65	Luzerne	780 50
Avoine h. bar.	50	Paille	780 45 à 50
Fèves	75	Amandes	50
Pois blancs	80	Cire jaune	50 190
rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	
Colza	65	qualité (52 k. 500)	
Chenevis	50	2 ^e	
Farine, culas	157	4 ^e	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à		
Id. 1883, 2 ^e	100 à		
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{re}	100 à		
Id. 1883, 2 ^e	85 à		
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re}	100 à		
Id. 1883, 2 ^e	85 à		
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re}	90 à		
Id. 1883, 2 ^e	80		
La Vienne, 1883.	60 à	65	
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1883	140 à		
Id. 1883			
Champigny, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à		
Id. 1883, 2 ^e	170 à		
Id. 1883, 3 ^e	150 à		
Id. 1883, 4 ^e	120 à		
Varrains, 1883			
Varrains, 1883			
Bourgueil, 1883, 1 ^{re} qualité	150 à		
Id. 1883, 2 ^e	100 à		
Id. 1883, 3 ^e	80 à		
Id. 1883, 4 ^e	60 à		
Restigné 1883	140 à		
Id. 1883	135 à		
Chinon, 1883, 1 ^{re}	130 à		
Id. 1883, 2 ^e	110 à		
Id. 1883, 3 ^e	90 à		
Id. 1883, 4 ^e	70 à		

Vive l'Anjou !

POLKA CHANTÉE,
Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X***,
Dédiée à M. SINEAU, ex-chef de musique
au 77^e de ligne.

Le 3^e mille est en vente.

A Saumur, chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place
de la Bilange.

PRIX NET : 50 CENTIMES.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : 30 CENT. LE NUMÉRO.

L'IMPRESARIO

Organe spécial et international
des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques,
AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
(2^e année)

BUREAUX : 10, Faubourg Montmartre, PARIS.
Directeur-proprétaire : MALDEN-ERCOLE.

ABONNEMENT : Paris et départements, 15 fr. —
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
— On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de
l'Echo Saumurois.

Le Jeune Age Illustré, journal des
enfants, paraissant tous les samedis, sous
la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-
Pères, Paris.
Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT**

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant
de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris
pour la perfection qu'il a apportée dans la construction
de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs
pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs
serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable
contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne
nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont
déjà munies de coffres de la maison Haffner, et
nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette
maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter
encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau
du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-
lithographie est à la disposition des personnes qui
voudront se rendre compte du choix, de la variété et
de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

**L'ART NATIONAL, Etude sur
l'histoire de l'art en France**, par H. DU CLEU-
ZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromo-
lithographies, 20 grandes gravures hors texte
et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ;
reliure artistique, 100 francs, payables
5 francs par mois. — Librairie A. PILON,
A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue
de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE BATHON.

L'élévation des salaires étant progressive et
continue, oblige un grand nombre de familles à
s'imposer des privations sérieuses pour maintenir
l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-
pense causée par la main-d'œuvre : être sa propre
couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents
de tous les objets utiles, l'enseignement pratique
et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-
sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste
à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob,
56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-
poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois
et en prenant le soin de les adresser par lettre
commandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ;
douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro,
3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des
départements.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
Grande-Rue, 23
Actuellement occupée.
S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALEU,
ou à M^e DELAUNAY, huissier, quai de
Limoges. (334)

**A LOUER
UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,
Disposée pour le commerce ou
maison bourgeoise.
Remise, écurie, cour, pompe,
caves et autres servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER
Pour la Saint-Jean 1885,
BEAU ET VASTE
MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.
S'adresser à M^{me} DUPUY-LÉBRETON,
même rue. (86)

Agence des Ventes et Locations
(2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,
16, rue Verte, Saumur.

A LOUER : maisons avec remises,
écuries et jardins.
A VENDRE : maisons au centre de
la ville, fermes et closiers.
A CÉDER : fonds d'épicerie et
café.
Recouvrements de toute nature.
Placements de fonds.
S'adresser à M. RENARD, agent
d'affaires, 16, rue Verte.

A VENDRE

JOLI COUPÉ NEUF
Dernier modèle.
Conditions avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE
Deux bons Billards**

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec
rayon en dessous. Longueur 4 mètres.
S'adresser au bureau du journal.

ENTREPRISE RAYNAULT

M^{me} veuve RAYNAULT a l'honneur
d'informer sa clientèle qu'elle con-
tinue comme par le passé son service
d'Omnibus pour les Gares, la Ville et
la Campagne. (436)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des
RÉPARATIONS.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de
12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

AVIS

L'Usine à Gaz de Sau-
mur se charge de faire toutes
installations et fournitures d'ap-
pareils d'éclairage et de chauffage
par le gaz, moyennant une loca-
tion mensuelle, variant de 0 fr.
25 à 2 fr., suivant l'importance
des objets loués, non compris le
compteur. (732)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses
clients qu'il tient à leur disposition
un choix considérable de cidres,
meilleurs encore que ceux vendus
jusqu'à ce jour, et dont la qualité
tout à fait supérieure ne craint au-
cune altération par suite des chaleurs.
A partir du 24 juin, s'adresser au
nouveau domicile de M. ROUSSEAU,
rue Nationale, 19, ou au dépôt, place
du Roi-René, magasins Pichat.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue
Dacier, n^o 28, demande un jeune
homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE un concierge.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le tra-
tement des maladies de l'estomac, du foie, de la ves-
sie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre :
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans
le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux
Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Saumur, imprimerie P. GODDET.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des
Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères.
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements
du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage
bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en
caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de
bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons,
d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A la Librairie JAVAUD, à Saumur :

Grande Culture de la Vigne Américaine 1881-1885
Par M^{me} la duchesse de FITZ-JAMES

Tome I^{er}. — GRANDE CULTURE DE LA VIGNE AMÉRICAINE
Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.
Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

Tome II. — ENQUÊTE EN AMÉRIQUE ET EN FRANCE
Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.
Prix : 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

Tome III. — MANUEL PRATIQUE DE VITICULTURE AMÉRICAINE
Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.
Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 20.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELÈVRE et SOUÈDE.

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La
RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les
Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.		Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)		matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
9	16	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir.													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	30	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.
8	31	omnibus.		matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44														
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)													
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.				Saumur (départ) 6 05 7 24 1 15 3 45 7 50						Thouars (départ) 5 40 8 58 1 07 4 20 7 43					
				Montreuil-Bellay 6 53 7 55 2 2 4 50 8 41						Loudun 8 20 9 51 9 55					
				Lernay 7 02 8 21 2 11 4 51 8 51						Arçay 8 34 3 4 10 14					
				Brion-s.-Thouet 7 14 8 09 2 19 5 4 8 59						Mirabeau 9 27 3 54 11 2					
				Thouars (arrivée) 7 29 8 22 2 32 5 19 9 16						Neuville 9 57 4 24 11 27					
										Poitiers 10 32 4 56 12 1					